FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 2020/878

Date de révision 04-août-2025 **Numéro de révision** 19

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 387

Nom du produit CALCINED ALUMINA and POLISHING ALUMINA

Autres moyens d'identification

Synonymes A-Aluminas, AB-Aluminas, CL-Aluminas, CT-Aluminas, CTC-Aluminas, E-SY 1000, Flux Grade, Fusion Grade, Gilox, GMA, HVA, IS-Aluminas, LS-Aluminas, MPC, P-Aluminas, PSG, RAPOL, RG-Aluminas, Refractory Grade, SC-Aluminas, Special Grade, ThermaFill, Ultimate P, WRA. Exception: CTC55 -see Material Safety Data Sheet 1000, Exception: CT3000 SDP - see Material Safety DataSheet 1259.

Masse molaire 101.96

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adsorbants Enduit Agent de polissage Refractory Céramique

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Almatis GmbH
Lyoner Str. 9
60528 Frankfurt
Germany

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail info@almatis.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 3E Global Incident Response Hotline (Almatis access code: 334735)
GB: +44 20 35147487
UK: 0 800 680 0425

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**non applicable**

SECTION 2: Hazards identification

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage
Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Mention d'avertissement
Aucun(e)

Mentions de danger
Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Autres dangers Aucune information disponible.

PBT & vPvB Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

3.1. Substances

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	>99	01-2119529248-35-XXXX	215-691-6	-	-	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	15900	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

SECTION 4: First aid measures

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

SECTION 5: Firefighting measures

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6: Accidental release measures

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir la formation de nuages de poussières. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir Section 7 pour plus d'informations. Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Équipement de protection individuelle [EPI]. Élimination. Conseils relatifs à la manipulation sans danger.

SECTION 7: Handling and storage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Aluminum filter, Heat exchanger, Inert bed support, Refractory.

Mesures de gestion des risques (RMM) Aucune information disponible.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 5 mg/m³ STEL 10 mg/m³	TWA: 1 mg/m³	TWA: 10.0 mg/m³ TWA: 1.5 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³
Nom chimique	**Chypre**	**République tchèque**	**Danemark**	**Estonie**	**Finlande**
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 10.0 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ TWA: 2 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³	-

			STEL: 4 mg/m³		
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m³	TWA: 1.25 mg/m³ TWA: 10 mg/m³	-	TWA: 10 mg/m³ TWA: 5 mg/m³	TWA: 52 mg/m³
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³	-	TWA: 1 mg/m³	TWA: 6 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ TWA: 2 mg/m³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	-	TWA: 10 mg/m³ STEL: 20 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³ TWA: 1.2 mg/m³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 1 mg/m³	TWA: 2 mg/m³ TWA: 3 mg/m³ TWA: 1 mg/m³ STEL: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	TWA: 4 mg/m³ TWA: 1.5 mg/m³	-	TWA: 10 mg/m³

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	NGV: 5 mg/m³ NGV: 2 mg/m³	TWA: 3 mg/m³ TWA: 10 mg/m³ STEL: 24 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 4 mg/m³ STEL: 30 mg/m³ STEL: 12 mg/m³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	60 µg/g Creatinine - urine (Aluminum) - after end of work day, at the end of a work week/end of the shift (Remarque 1)	-	-	-

Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	50 µg/g creatinine (urine - Aluminum after several shifts (for long-term exposures)) 0.21 µmol/mmol creatinine (urine - Aluminum after several shifts (for long-term exposures))	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Aucune information disponible.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.
Protection de la peau et du corps	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.
Protection respiratoire	Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Dangers thermiques	Aucune information disponible.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	blanche, Poudre
État physique	Solide
Couleur	blanche
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	2000 °C	Référence bibliographique
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		non applicable
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	-	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	-	
Point d'éclair	-	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	-	non applicable
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	non applicable
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	non applicable
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible insoluble	
Solubilité(s)	insoluble	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	non applicable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	non applicable

Masse volumique apparente	350-1250 kg/m³	
Densité de liquide	2.7-3.94 g/cm3	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	non applicable
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire	101.96
Teneur en COV	Aucun(e) non applicable

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

SECTION 11: Toxicological information

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

Contact avec la peau Aucun danger connu par contact cutané.

Ingestion Aucun danger par ingestion connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mesures numériques de toxicité Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Aluminium (trioxyde de di-)	> 15900 mg/kg (Rat)	-	-

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

SECTION 12: Ecological information

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Aluminium (trioxyde de di-)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 13: Disposal considerations

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

inutilisés	aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. 01 03 08.

SECTION 14: Transport information

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé

14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

SECTION 15: Regulatory information

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) non applicable

Nom chimique	Numéro	Classe
Aluminium (trioxyde de di-)	5.2.7.1.1	-

TRGS 905 non applicable

Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018 non applicable
Stockage de matières dangereuses non applicable
WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20 non applicable
Major Accidents Ordinance SR 814.012 non applicable

Union européenne
Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants
non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590
non applicable.

Inventaires internationaux
TSCA Est conforme
DSL/NDSL Répertorié dans l DSL Non répertorié NDSL
EINECS/ELINCS Est conforme
ENCS Est conforme

IECSC	Est conforme
KECI	Est conforme
PICCS	Est conforme
AIIC	Est conforme
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
TCSI	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

SECTION 16: Other information

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
AIDII	Association italienne des hygiénistes industriels
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais et de matériaux
bar	Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail
BAT	Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008
CMR	Cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DFG	Fondation allemande pour la recherche
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
Numéro EC	Numéro CE
EmS	Programme d’urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
EWC	Codes européens des déchets
GHS	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer

IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
MAL	Mesure des besoins techniques en air hygiénique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
MDLPS	Ministère du travail et de la politique sociale
n.s.a.	Non spécifié(e.s) ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Valeurs limites d’exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
PMT	Persistant, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
REACH	Règlement concernant l’enregistrement, l’évaluation et l’autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe)
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SAR	Structure-activity relationship
FDS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite de surface
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
UN	Les Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile
Sen+	Sensibilisant
Sk*	Désignation « Peau »
**	Désignation de danger

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par

Product Safety Department
Almatis B.V.
Theemsweg 30
3197 KM Botlek Rt
The Netherlands
+31-181-270124
info@almatis.com

Date de révision 04-août-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité